

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-022

Le 24 avril deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Objet : Création et suppressions de postes

Vu le code général de la fonction publique et leurs articles

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 03 Juillet 2017 portant création d'un poste d'agent d'accueil

Vu la délibération du 17 Septembre 2018 portant création d'un poste de Responsable Communication-culture

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 avril 2023

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-La suppression d'un poste de Responsable communication-culture qui avait été ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 15 Mai 2023.

-La suppression d'un poste d'Agent d'accueil – urbanisme qui avait été ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 15 Mai 2023.

-La création d'un emploi permanent de Responsable culture à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriales du patrimoine et du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine à compter du 15 Mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR), décide :

- **Article 1 : De créer, à compter du 15 Mai 2023, un emploi de Responsable Culture dans les conditions exposées ci-dessus.**
- **Article 2 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.**
- **Article 3 : De supprimer, à compter du 15 Mai 2023, un emploi d'agent accueil urbanisme**
- **Article 4 : De supprimer, à compter du 15 Mai 2023, un emploi de responsable communication-culture**
- **Article 5 : D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.**

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 MAI 2023**Suppression du poste****Création de poste**

Libellé de l'emploi/ du poste	Catégorie	Nombre	Temps complet TC ou temps non complet TNC	Cadres d'emplois
Directrice Générale des Services	A	1	TC	CE Attaché territorial
Responsable finances	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Responsable ressources humaines	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Responsable RAM et micro crèche	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Agent accueil/ Etat-civil	C	1	TC	CE adjoint administratif
Agent accueil/Urbanisme	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Gestionnaire RH/Finances	C	1	TC	CE adjoint administratif
Gestionnaire Finances/Accueil	C	1	TC	CE adjoint administratif
Responsable Communication-Culture	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Responsable communication	C-B	1	TNC= 17,5	CE adjoint administratif et Rédacteur
Total administratif		8		
Responsable Culture	C-B	1	TC	CE adjoint du patrimoine et assistant de conservation du patrimoine
Total culturel		1		
Responsable Les Explorateurs	B	1	TC	CE animateur Territorial
Animateur	C	1	TNC= 20	CE adjoint d'animation
Responsable Maison Enchantée	C	1	TC	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 23,75	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 17,5	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 17,5	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 30	CE adjoint d'animation
Total animation		7		
Infirmière	A	1	TC	CE infirmier soins généraux
Total médico social		1		
ATSEM	C	1	TC	CE agent de maîtrise
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat
ATSEM	C	1	TNC = 32h	CE agent spéc des écoles mat
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat OU CE adjoint d'animation
ATSEM	C	1	TNC = 30h	CE agent spéc des écoles mat

ATSEM	C	1	TC	
Total sanitaire et social		6		
Responsable Police Municipale	C	1	TC	Brigadier-chef pal police municipale
Brigadier-chef police municipale	B	1	TC	CE Chef de service de police municipale
Total police		2		
Animateur Sportif	B	1	TC	Educateur A.P.S. ppal 1e cl
Total sportive		1		
Directrice services techniques	A	1	TC	CE Ingénieur Territorial
Responsable services techniques	C	1	TC	CE agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	2	TC	CE adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	C	3	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE agent de maîtrise
Agent d'accueil micro crèche	C	2	TC	CE agent de maîtrise
Agent d'accueil micro crèche	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Responsable restaurant scolaire primaire	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Responsable restaurant scolaire maternelle	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien (RS primaire)	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Total technique		17		
TOTAL POSTE OUVERT/POSTE POURVUS		43		

43 postes pourvus

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

